

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Le mercredi 22 juin 2022 à Chemy (59)

### ⇒ Liste des personnes présentes ou représentées :

📁 Feuille d'émargement en annexe 1

📁 Liste des excusés en annexe 2

En l'an deux mille vingt deux , le vingt deux juin, les membres de l'association se sont réunis à Chemy (59) sur convocation du Conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Olivier FOSSÉ, en sa qualité de président de l'association.

### ⇒ Ordre du jour :

1. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2021
2. Présentation du budget prévisionnel 2022
3. Cotisations 2022
4. Nouveau logo
5. Questions diverses

📁 Diaporama en annexe 3

Le président constate que les membres votants (62) sont présents (15) ou représentés (8) soit 23 .

Le quorum (16) (le quart) est atteint. Par conséquent le président déclare que l'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président dresse la liste des excusés (cf. annexe 2).

Il remercie les participants à l'assemblée générale et salue la présence du Commissaire aux comptes, des élus de la Région, des partenaires financiers et la mobilisation de tous les acteurs de la filière forêt-bois.

# 1. PRESENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

📁 Diaporama en annexe 3, pages 4 à 18

📁 Comptes 2021 en annexe 4

## ⇒ Présentation des comptes 2021

Intervention conjointe de Charlotte ANSELIN, commissaire aux comptes et de Suzy MONCOND'HUY, responsable administrative et financière de l'association.

### 1.1 Faits marquants 2021 :

➤ L'association génère en 2021 un **résultat excédentaire** à hauteur de **7 659 euros**.

➤ Les **fonds propres** de l'association restent **déficitaires** à hauteur de **7 677 euros**.

➤ **Equilibre du budget 2021** : en dépit des sollicitations de l'association, certaines recettes escomptées n'ont pas été obtenues. Bien que des dépenses n'aient pas été engagées par l'association en fonction, la sous-réalisation du budget ayant un impact sur la subvention accordée par la Région (subvention octroyée selon un taux appliqué sur les dépenses acquittées), l'association a sollicité un maintien du montant nominal de la subvention par une réhausse du taux. Cette demande a été présentée et votée en Commission permanente le 17 mai 2022. Cela permet à l'association d'équilibrer ses comptes annuels.

### 1.2 Compte de résultat 2021 :

Pour information, le compte de résultat reflète les flux des dépenses et des recettes de l'association pour l'année.

#### 1.2.1 Produits d'exploitation

Le poste de **cotisations** représente **20 384€** en 2021. Il est en hausse par rapport à 2020, les entreprises ayant été peu disposées à payer des adhésions alors qu'elles avaient de gros soucis financiers eu égard à la crise sanitaire.

Le poste **prestations de services** pour **133 958€** est en augmentation également, il comporte :

- ▶ Les prestations facturées pour l'accompagnement des entreprises (demande croissante),
- ▶ La sous-location d'un bureau (locaux Amiens) à la SCIC plateforme HDF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- ▶ La mise à disposition de personnel,
  - à la SCIC (12 mois en 2021 contre 6 mois en 2020),
  - à l'association Cambium pour l'animation du dispositif.
- ▶ Les formations dispensées par les prescripteurs auprès de l'AFAPI (Conseil de l'ordre des architectes) et via le réseau Fibois France,
- ▶ La participation des professionnels (actions diverses).

Le poste **subvention d'exploitation** pour **898 706 euros** comprend :

- ▶ La DREETS (anciennement DIRECCTE) qui nous a accordé une subvention pour la mise en œuvre d'un PCRH auprès des entreprises de première transformation,
- ▶ Le Conseil régional Hauts-de-France qui finance notre programme d'actions général,
- ▶ La DRAAF, pour les actions diverses : Rdv forêt bois, brochures, baromètre Aysel, observatoire,
- ▶ L'ADEME pour le financement de la mission bois énergie, bois construction et observatoire,

- ▶ France Bois Forêt pour la mission prescription.

Il est à noter que sur les projets européens, les projets Formawood et Profilwood ont pris fin en décembre 2020. Seul financement, le projet Feelwood qui avait été prolongé, certaines actions ayant dû être reportées avec la pandémie mondiale.

A retenir également, le financement de la CAPSO, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer, nouveauté cette année, qui couvre les frais engagés pour des actions de sensibilisation à l'usage du bois (marchés) / aux métiers de bois (scolaires/demandeurs d'emploi).

**Le compte « transfert de charges »** comptabilise **3 937 €**. On y retrouve les prises en charge de l'OPCA (AKTO) pour les formations suivies par les salariés, les IJ de la sécurité sociale.

Les autres produits pour 10€ n'appellent pas de commentaires particulier (écritures d'ajustements).

### 1.2.2 Charges d'exploitation

**Les charges externes** autrement dit, à tout ce qui permet de faire fonctionner l'association (location, maintenance, téléphonie, déplacements, sous traitance etc.) représentent 406 220€ en 2021. Globalement les charges de fonctionnement sont maîtrisées.

Les aides financières (-1488€) sont peu significatives, il s'agit précisément d'un reliquat de subvention à reverser aux opérateurs dans le cadre des projets européens, la régularisation est prévue sur l'exercice 2022.

Les charges d'exploitation comprennent également les impôts et taxes, et les charges de personnel (56%).

Le poste salaire a augmenté par rapport à 2020 en raison des faits suivants :

- salarié pour la plateforme présent 1 année complète contre 6 mois en 2020,
- versement d'une indemnité de départ d'un salarié,
- recours à l'interim pour remplacement de l'assistante polyvalente.

Le poste charges sociales (167 249€), n'est pas en baisse, pour mémoire 27K€ ont été rappelés par la PRO BTP au titre de la prévoyance en 2020. Les charges sociales sont donc bien en proportion des salaires.

Les dotations aux amortissements représentent 3 537€.

Les autres charges pour 10 011€ correspondent aux redevances (licences logiciels, nom de domaines).

### 1.2.3 Résultats

#### ★ Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation est excédentaire cette année à 7 659€ contre -86K€ l'année dernière.

#### ★ Résultat financier:

Le résultat financier déficitaire à 2 312€ correspond aux frais de cessions Dailly, l'association ne dispose pas de placements financiers pour compenser .

#### ★ Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel s'élève à 3 361.21€. Il s'obtient par différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles.

Les produits exceptionnels comportent :

- la reprise d'un compte de cession Dailly ouvert en 2011 laissé intact par principe de prudence. Ce compte ayant été clôturé et la banque nous indiquant par écrit une position à 0, les fonds ont donc été réintégrés en produits exceptionnels.
- le versement du solde de la subvention Région 2020, reçu en 2021, qui s'est avéré supérieur au montant provisionné dans les comptes au 31.12.2020.

Dans les charges exceptionnelles, il est comptabilisé un titre de recette à reverser, des pénalités (retard de paiement fournisseurs en raison de tensions de trésorerie) ainsi qu'une charge sur exercice antérieur, la DRAAF (national) ayant revu ses modalités de financement sur le projet plateforme.

## ★ Résultat 2021 :

Le résultat 2021 est excédentaire, à hauteur de 7 659 €.

### 1.2.4 Contributions volontaires

Ce compte n'a aucune incidence sur le résultat.

En complément des flux financiers, l'association souhaite faire apparaître les contributions volontaires afin de donner une image plus complète des activités développées et de valoriser les moyens humains. Pour se faire l'association a demandé aux membres de l'association qui ont apporté leur expertise sur la rédaction d'un guide technique, l'organisation d'une journée technique de comptabiliser le temps passé, valorisé sur base du coût de la Déléguée ou d'un chargé de mission selon le poste occupé par le membre contributeur.

## 1.3 Bilan actif et passif 2021

📁 Diaporama en annexe 3, pages 19 à 23

### 1.3.1 Bilan - actif

L'actif immobilisé comprend notamment ;

- la prise de participation dans la Scic plateforme (2 000€)
- l'achat de matériel (7172€)

L'Actif circulant comporte les créances clients (factures émises par l'association) pour 47 527€. Les autres créances regroupent les subventions à recevoir au 31/12/2021 (il s'agit des soldes à recevoir sur les subventions Région, ADEME, DRAAF) soit 428 005€.

### 1.3.2 Bilan - passif :

#### ★ Fonds propres :

Les fonds propres pour l'année N-1 étaient négatifs (- 21 475€). Les fonds propres pour l'année N sont en négatif (- 7677€). La situation nette de l'association au 31/12/2021 est négative à hauteur de 13 815€.

Ce facteur présente un risque sur la continuité d'exploitation et doit conduire à une reconstitution des fonds propres.

#### ★ Dettes :

Le poste « dettes » comporte :

- les provisions pour charges pour 12 145€ (il s'agit de la matérialisation de l'engagement retraite)
- les dettes financières correspondent aux cessions Dailly (191 096€)
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à (170 576€)
- les produits constatés d'avance pour 68 967€ (subvention de la DREETS pour le projet Muteco).

**Le signal fort à retenir est la situation nette qui reste négative.**

**La trésorerie s'est maintenue grâce aux cessions Dailly et au report des charges sociales.**

## 1.4 Rapport du Commissaire aux comptes :

**Opinion du Commissaire aux comptes sur la régularité des comptes :** pas de remarque particulière, la tenue de la comptabilité est claire et sérieuse.

**Appréciation de la continuité d'exploitation** : il demeure une incertitude sur la continuité d'exploitation au vu de la situation fragile (les fonds propres sont toujours négatifs) et les prévisions de trésorerie qui s'avèrent négatives au dernier trimestre 2022. Néanmoins, la gouvernance ne reste pas passive et met tout en œuvre pour redresser la situation, des mesures sont à l'étude. Le Commissaire aux comptes a donc procédé à la certification des comptes 2021.

### 1.5 Rapport du Trésorier

Le Trésorier félicite Suzy MONCOND'HUY pour la tenue des comptes et son engagement dans l'association, et Fabienne DELABOUGLISE pour la tenue du budget et la réalisation du programme d'actions.

Il remercie le Commissaire aux comptes pour son soutien. Il adresse également ses remerciements aux partenaires financiers pour les subventions accordées, et en particulier le Conseil régional. Il remercie enfin la Caisse d'épargne pour son soutien.

Il souligne la maîtrise des postes de charges, le manque de fonds propres à reconstituer. Bien qu'il subsiste une incertitude sur la continuité d'exploitation, la gouvernance met tout en œuvre pour trouver des solutions, soit :

- Poursuite du dispositif Dailly avec la Banque,
- Recherche de nouvelles solutions de financement avec Picardie Active en raison du résultat positif cette année,
- Mobilisation de la filière sous forme d'apport avec droit de reprise,
- Démarche Mécénat au niveau régional et national,
- Développement des prestations (notamment du conseiller développement économique),
- Augmentation des cotisations,
- Négociation de délais de paiement avec les fournisseurs,
- Demande de rescrit pour être reconnu d'intérêt général et lancement d'un appel aux dons.

### 1.6 Intervention du Président de l'association :

Olivier FOSSÉ indique que la filière s'est de nouveau mobilisée pour faire face à l'impasse de trésorerie du dernier trimestre 2021 sous forme d'un apport avec droit de reprise, en janvier 2022, afin de palier à une tension de trésorerie.

65 000 euros ont pu être mobilisés grâce aux acteurs suivants, que le président remercie vivement :

- Coforaisne
- Forestiers privés de l'Oise
- PEFC
- Syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Aisne
- Syndicat des propriétaires forestiers privés de la Somme
- Union régionale des syndicats des propriétaires forestiers privés des Hauts-de-France

Cet apport est remboursable dans un délai de 12 mois .

## 1.7 Approbation des comptes :

Il est procédé au vote à main levée, avec l'accord de l'assemblée .

### **PREMIERE RESOLUTION : approbation des comptes 2021**

**L'assemblée générale après avoir entendu :**

- la présentation du rapport comptable,
- la présentation du rapport du commissaire aux comptes,

**approuve tels qu'ils sont présentés les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) arrêtés au 31.12.2021.**

### **DEUXIEME RESOLUTION : affectation du résultat au compte de report à nouveau**

**L'assemblée générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice d'un montant de 7 659€ au compte de report à nouveau.**

**Les deux résolutions sont adoptées à l'unanimité.**

## 2. BUDGET PREVISIONNEL 2022

 **Diaporama en annexe 3, pages 28 à 32**

Les charges de personnel représentent 44.70% du budget et sont incompressibles.

Les services extérieurs représentent 29.5% du budget et correspondent à la sous-traitance (enquête, essais, étude, prestations de communication, charges de fonctionnement, frais de colloques).

Les autres charges externes pour 18.70% comprennent les charges liées aux honoraires, frais de recrutement, communication, frais de déplacement et mission.

Concernant les produits :

- le Conseil régional Hauts-de-France représente 47.9% du budget,
- l'Etat (DRAAF/ADEME/DREETS/DREAL) représente 20.3% du budget,
- les collectivités qui ont été sollicitées représentent 2.4% (CAPSO, MEL),
- c'est une année blanche en termes de fonds européens avec la fin des projets Interreg et la préparation des suivants.

Les fonds privés représentent 20% du budget et sont composés de :

- prestations
- mise à disposition de personnel et de locaux
- cotisations
- France Bois Forêt
- Fibois France
- Codifab
- participations des professionnels
- mécénat

### 3. COTISATIONS

Dans le cadre de l'accompagnement DASESS sur le renforcement des fonds propres, le consultant a préconisé d'augmenter les cotisations, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de changement de tarif depuis l'année 2016.

Présentation de la grille avec les variations approuvées par le Conseil d'administration le 29 avril 2022.

Après échanges et vote à main levée, l'assemblée approuve la grille de cotisations 2022 suivante à l'unanimité.

Catégorie	Structure	Cotisation
Organisations professionnelles - 1	CAPEB Hauts-de-France	2 400 €
	FFB Hauts-de-France	
Organisations professionnelles - 2	UNIFA	800 €
	Fédération SCOP BTP Nord	
Etablissements publics forestiers	ONF Nord-Pas de Calais	800 €
	ONF Picardie	
	CRPF	
Organismes et syndicats forestiers - 1	Union régionale des propriétaires forestiers sylviculteurs	1 200 €
	Union des scieurs de peuplier du bassin picard	350 €
Organismes et syndicats forestiers - 2	Coopératives forestières	240 €
	Syndicats des exploitants forestiers scieurs	
	Entrepreneurs des territoires	
Entreprises, BET	CA inférieur à 300 000€	200 €
	CA compris entre 300 000€ et 1 million d'euros	300 €
	CA supérieur à 1 million d'euros	500 €
Autres	Architectes	50 €
	Parc naturel régional	240 €
	Associations, collectivités territoriales	
	Centre de formation, écoles supérieures	500 €
	Chambre consulaire	
	Créateur, repreneur	gratuité

## 4. CHANGEMENT DE LOGO

Afin de contribuer au développement du réseau Fibois France, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le format de logo du réseau Fibois France.

Le nouveau logo de l'association est :



## 5. QUESTIONS DIVERSES

Olivier FOSSÉ, président, demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Aucune question n'étant à plus l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Olivier FOSSÉ clôt l'assemblée générale ordinaire.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Monsieur Olivier FOSSÉ,  
Président

Monsieur François LACOSTE  
Secrétaire